

Personnels habilités

Le chargé d'exploitation

Personne désignée par l'employeur et qui a reçu délégation de celui-ci en vue d'assurer l'exploitation d'un ouvrage électrique, notamment pendant l'exécution de travaux et d'interventions sur cet ouvrage.

Le chargé de consignation électrique

Personne désignée par l'employeur ou par le chargé d'exploitation pour effectuer tout ou partie de la consignation électrique d'un ouvrage et qui est chargée de prendre ou de faire prendre les mesures de sécurité correspondantes.

Le chargé de travaux ou d'interventions

Personne désignée par son employeur pour assurer la direction effective des travaux ou des interventions et qui est chargée de prendre ou de faire prendre les mesures de sécurité nécessaires et de veiller à leur application. Cette personne peut aussi travailler seule ou participer aux travaux ou aux interventions qu'elle dirige.

Le chargé de réquisition

Personne habilitée par l'employeur et désignée par le chargé d'exploitation d'un ouvrage électrique pour mettre en oeuvre la procédure de réquisition et qui est chargée de prendre ou de faire prendre les mesures de sécurité correspondantes.

Le chargé d'essais

Personne habilitée et désignée par son employeur pour assurer la direction effective des essais et qui est chargée de prendre les mesures de sécurité nécessaires et de veiller à leur application.

L'exécutant

Personne désignée par son employeur pour effectuer des travaux, des interventions ou des manoeuvres, en exécution d'un ordre écrit ou verbal, à caractère temporaire ou permanent.

Ces opérations peuvent être d'ordre électrique, et l'exécutant doit alors posséder la qualification d'électricien correspondant au travail à effectuer ou d'ordre non électrique, et l'exécutant est soit électricien soit non électricien.

Le surveillant de sécurité électrique

Personne possédant une connaissance approfondie en matière de sécurité électrique, désignée par son employeur pour veiller à la sécurité des personnes opérant sur un ouvrage électrique ou à son voisinage.

Une documentation approfondie sur les habilitations électriques est disponible sur le site de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (www.inrs.fr).